

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit chimique de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	AnalytiChem GmbH	
Rue:	Stempelstraße 6	
Lieu:	D-47167 Duisburg	
Téléphone:	0203/5194-0	Téléfax: 0203/5194-290
e-mail:	info@analytichem.de	
Interlocuteur:	Abteilung Produktsicherheit	Téléphone: 0203/5194-107/117
e-mail:	produktsicherheit@analytichem.de	
Internet:	www.analytichem.de	
Service responsable:	Abteilung Produktsicherheit	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Acute Tox. 3; H301
Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 3; H331
Skin Corr. 1A; H314
Eye Dam. 1; H318
Carc. 2; H351
STOT SE 3; H335
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

N,N-diméthylaniline
butylamine

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 2 de 14

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

- | | |
|----------------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301+H311+H331 | Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

- | | |
|----------------|--|
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P280 | |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
121-69-7	N,N-diméthylaniline			35 - < 40 %
	204-493-5	612-016-00-0		
	Carc. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Aquatic Chronic 2; H351 H331 H311 H301 H411			
109-73-9	butylamine			20 - < 25 %
	203-699-2	612-005-00-0		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H225 H331 H311 H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
121-69-7	204-493-5	N,N-diméthylaniline	35 - < 40 %
		par inhalation: CL50 = 34,3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1692 mg/kg; par voie orale: DL50 = 951 mg/kg	
109-73-9	203-699-2	butylamine	20 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = 4,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 1110 mg/kg; par voie orale: DL50 = 371,8 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100	

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 4 de 14

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.
Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 5 de 14

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage en laboratoire Produit chimique de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
121-69-7	N,N-Diméthylaniline	5	25		VME (8 h)	
109-73-9	n-Butylamine	5	15		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
121-69-7	N,N-diméthylaniline			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,406 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,847 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,737 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,474 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,988 mg/kg p.c./jour
109-73-9	butylamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	6,1 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	15 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
121-69-7	N,N-diméthylaniline	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,023 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,023 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,942 mg/kg
Sédiment marin		4,942 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		5,948 mg/l
Sol		1,906 mg/kg
109-73-9	butylamine	
Eau douce		0,03 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,083 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,273 mg/kg
Sédiment marin		0,027 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		65 mg/l
Sol		0,037 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 7 de 14

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 60 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>35 °C
Inflammabilité:	non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	<21 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 8 de 14

Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0,9497 g/cm ³
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 9 de 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) 249,3 mg/kg; ATE (cutanée) 510,3 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 5,10 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,850 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
121-69-7	N,N-diméthylaniline				
	orale	DL50 951 mg/kg	Rat	RTECS (Registry of Toxic Effects of Chem	other:
	cutanée	DL50 1692 mg/kg	Lapin	American Industrial Hygiene Association	other:
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 34,3 mg/l	Souris	QSAR toolbox Version 3.1 (2013)	other: Estimated data
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
109-73-9	butylamine				
	orale	DL50 371,8 mg/kg	Rat	Publication (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 1110 mg/kg	Lapin	Publication (1965)	Method: acc. to US regulations, 21 CFR 1
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4,2 mg/l	Rat	Study report (1979)	OECD Guideline 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (N,N-diméthylaniline)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (butylamine)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 10 de 14

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
121-69-7	N,N-diméthylaniline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	78,2	96 h	Pimephales promelas	ACToR ;Brooke, L.T., D.J. Call, D.T. Gei other:
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	22 mg/l	72 h	Chlorella pyrenoidosa	Aquatic Toxicology Volume 46, Issue 1, J other:
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1,7 - 3,1	48 h	Daphnia magna	ECOTOX (ECOTOXicology database);Immobil i other:
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	13,6	0,5 h	Photobacterium phosphoreum	Water Pollution Research Journal of Cana other:
109-73-9	butylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	268 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECOTOX Ecotoxicology Database [http://ww other: US national guideline
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	17 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2013) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	8,3 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Study report (1994) other: Standard guide for conducting acu
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	3 mg/l	7 d	Ceriodaphnia dubia	Study report (1994) other: Standard guide for conducting acu

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 11 de 14

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
121-69-7	N,N-diméthylaniline	14,85
109-73-9	butylamine	1

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
121-69-7	N,N-diméthylaniline	16	Fish	PBT profiler, Office

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 3286

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (butylamine, N,N-diméthylaniline)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+6.1+8

Code de classement:

FTC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 12 de 14

N° danger: 368
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3286
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (butylamine, N,N-diméthylaniline)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+6.1+8
Code de classement: FTC
Dispositions spéciales: 274 802
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3286
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (butylamine, N,N-diméthylaniline)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+6.1/8
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3286
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (butylamine, N,N-diméthylaniline)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+6.1 8
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y340
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 352
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 363
IATA-Quantité maximale (cargo): 5 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui
Matières dangereuses: N,N-diméthylaniline

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 13 de 14

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive H2 TOXICITÉ AIGUË

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c, E2

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 3; H301	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Liquide d'essai, groupe de substances 13 pour des amines et leurs sels (dans une solution aqueuse) s

Date de révision: 15.03.2023

Code du produit: 21881

Page 14 de 14

H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)